

FE.-  
REPUBLIQUE DU BENIN  
-----  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
-----

**LOI N° 2002-23 DU 23 SEPTEMBRE 2002**

Portant autorisation de ratification de  
l'accord de prêt signé le 21 décembre 2001  
entre la République du Bénin et le Fonds  
Africain de Développement (FAD) dans le cadre  
du financement du projet bois de feu-phase II  
(PBF-II).

L'Assemblée Nationale a délibéré et adopté,

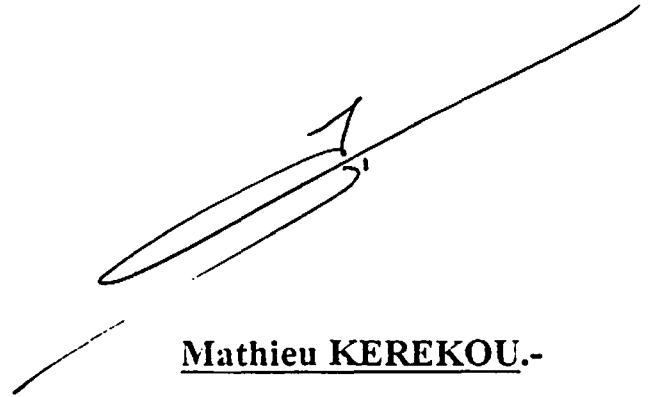
Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

**Article 1<sup>er</sup>** : Est autorisée la ratification, par le Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement, de l'accord de prêt d'un montant de dix millions (10.000 000) d'unités de compte équivalant à neuf milliards trois cent cinquante cinq millions deux cent quatre vingt mille (9.355.280.000) francs CFA, signé le 21 décembre 2001 entre la République du Bénin et le Fonds Africain de Développement (FAD) dans le cadre du financement du projet bois de feu-phase II (PBF-II).

**Article 2** : La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Cotonou, le 23 septembre 2002,

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



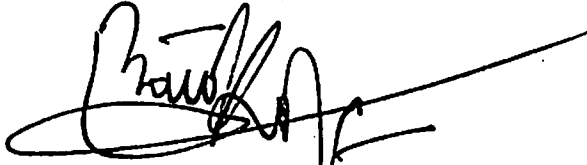
**Mathieu KEREKOU.-**

Le Ministre d'Etat Chargé de la Coordination  
de l'Action Gouvernementale, de la Prospective  
et du Développement,



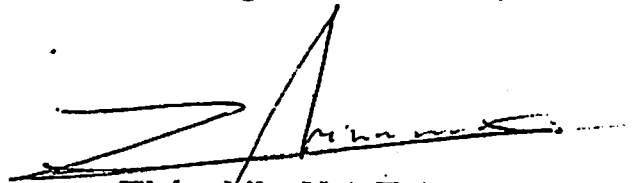
Bruno AMOUSSOU.-

Le Ministre des Finances  
et de l'Economie,



Ousmane BATOKO.-  
Ministre intérimaire

Le Ministre de l'Agriculture,  
de l'Elevage et de la Pêche,



Théophile NATA.-

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MCCAG-PD 4 MFE  
4 MAEP AUTRES MINISTERES 18 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID 5  
BN-DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UAC-  
ENAM-FADESPS 3 UNIPAR-FDSP 2 JO 1.-